

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 02 MARS 2026**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Le deux mars de l'an deux mil vingt-cinq,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

Etaient Présents :

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, François CAPET,
MORLAIS Philippe, Manuel HANRYON, Samuel GOUZÉ, Éric MILON ;

Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, DAMADE Annie,
Claudine LESUEUR, QUIGNON Murielle ;

Date de convocation
23 février 2026

Etaient absents :

Philippe SAINT-AUBIN qui donne pouvoir à Christian MAZIER
Nadège HUARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Madame LESUEUR Claudine

Le compte rendu de séance du 21 octobre 2025 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/03/02/1

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Debuigny.

En fonctionnement, 65 % des dépenses prévues ont été réalisées.

En investissement, 71 % des dépenses prévues ont été réalisées.

Les recettes de fonctionnement ont été largement sous-estimées par rapport aux recettes prévues.

Seul un virement de crédits de 252 € a été nécessaire pour clôturer les opérations de fin d'année.

L'exercice 2025 se termine donc avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2025 (+) :	821 980,44 €
Dépenses de l'exercice 2025 (-) :	794 636,90 €
Résultat de l'exercice 2025 :	27 343,54 €

+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2024) :	534 697,05 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2024) :	0,00 €
Résultat antérieur reporté (002 de 2024) :	534 697,05 €

Solde cumulé au 31/12/2025 **562 040,59 €**

Section d'investissement

Recettes de l'exercice 2025 (+) :	285 651,60 €
Dépenses de l'exercice 2025 (-) :	204 526,89 €
Résultat de l'exercice 2025 :	81 124,71 €

+ Excédent reporté (ligne 001 du BP 2024) :	0,00 €
- Déficit reporté (ligne 001 du BP 2024) :	2 210,94 €
Résultat antérieur reporté (002 de 2024) :	- 2 210,94 €

Solde cumulé au 31/12/2025 **78 913,77 €**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Madame Cramilly, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, approuvent le Compte Financier Unique 2025 de Morgny la Pommeraye.

DELIBERATION 2026/03/02/2

RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de 2024	2 210,94 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement 2024	534 697,05 €

Solde d'exécution 2025

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de	81 124,71 €
Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de	27 343,54 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Affectation du résultat N-1 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00 €
Excédent reporté de fonctionnement (R002)	562 040,59 €
Excédent reporté d'investissement	78 913,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

13 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Monsieur Debuigny remercie Monsieur le Maire, la secrétaire de mairie, les membres de la commission finances et les autres membres du Conseil municipal pour la confiance qu'ils lui ont accordée concernant la gestion financière de la commune.

DELIBERATION 2026/03/02/3

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « MUTUELLE SANTE » ET « PREVOYANCE » SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 76

Le comité social territorial du 24 novembre 2025 a émis un avis favorable à la décision prise le 21/10/2025 d'adhérer à la convention de participation :

- A hauteur de 15 € par an par agent pour la « mutuelle santé »
- A hauteur de 7 € par mois par agent pour la « prévoyance »

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident l'adhésion à cette convention.

LE CST du 24/11/2025 a également émis un avis favorable sur la délibération prise pour l'alternance de Manon Bouloché.

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Le bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars prochain est composé comme suit :

8h00 – 10h30	10h30 – 13 h00	13h00 -15h30	15h30 – 18h00
Pascal SAGOT	Annick LANGLOIS	Alain DEBUIGNY	Christian MAZIER
Eric MILON	Rose-Marie CRAMILLY	Philippe MORLAIS	François CAPET
Samuel GOUEZ	Annie DAMADE	Manuel HANRYON	Claudine LESUEUR

En cas de second tour, Murielle QUIGNON prendra la place de Claudine LESUEUR

COMMUNICATIONS DIVERSES

JUST QUEEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que nous avons reçu ce jour par mail un retour du liquidateur judiciaire de la société JUST QUEEN. Celui-ci nous indique que nous pouvons disposer librement de la plateforme et du compteur électrique. Il faudra donc contacter ENEDIS concernant la reprise du compteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.